

Séance du mardi 16 février 2016

Date de convocation : 11 février 2016

- Démission des conseillers municipaux
- Approbation procès-verbal réunion mardi 12 janvier 2016
- Subventions communales - année 2016
- Personnel communal : fixation ratios
- PLUi : création comité consultatif
- Travaux rue de La Mairie : consultation maîtrise d'œuvre
- Informations et questions diverses

L'an deux mille seize, le seize février à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre JULIEN, Maire.

Présents : MM. JULIEN – ROUAULT - Mme DANGER - M. MORCET - Mmes CRIBELIER - DUPUY - M. MARKEVICINTE - Mmes LUNEAU - AVY - GONZALEZ - M. DENIZEAU - Mme BACHELIER - M. CHRÉTIEN - Mme LATREILLE - M. BOURSIN - Mme BOISSIER

Absent excusé ayant donné procuration : M. DESLANDES (ROUAULT)

Absent excusé : M. BENOIT

Monsieur CHRÉTIEN a été nommé secrétaire

Le procès verbal de la séance du mardi 12 janvier 2016 est approuvé après corrections.

DÉMISSION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe les membres présents des démissions de :

- Monsieur Ludovic BRIANDET
- Madame Christelle FLOUREZ
- Monsieur Didier CUVILLIER
- Madame Elodie COUTAND
- Monsieur Laurent BROSSARD
- Madame Isabelle MILER
- Monsieur Roger ROBEIRO
- Madame Françoise SANDONA
- Monsieur Olivier FEUILLÂTRE
- Madame Alexandra ROUSSEL
- Monsieur Eric VAN DER PLOËG

Un courrier a été adressé à Madame Fabienne BIAUNIÉ, candidate venant sur la liste immédiatement après Monsieur Eric VAN DER PLOËG, mais aucune réponse n'a été transmise en mairie à ce jour.

SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNÉE 2016

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions communales soit **6 490 €** :

- A.S.C.V.C. - Les Chantiounes atelier jeunes - CAM : 16 pour ; Monsieur DENIZEAU n'a pas pris part au vote
- Séjour linguistique Portugal : 16 pour ; Madame Ana LATREILLE n'a pas pris part au vote
- participation financière LEAP Boissay : 16 pour ; Madame Sandrine CRIBELIER n'a pas pris part au vote

Associations - organismes	2016 vote	approbation
La Fraternelle	1 000	16 pour
La Fraternelle – école foot	580	1 abstention
Les Chantiounes – atelier théâtre	130	16
ASCVC	200	16
Amicale sapeurs-pompiers Selles-sur-Cher	100	17
Souvenir Français	100	17
Secours populaire	80	17
Secours catholique	80	17
Croix-Rouge	80	17
Restaurants du cœur	80	17
Conciliateurs de justice	80	17
Séjours linguistiques – culturels 40 €/enfant	640	Cf. délib
BTP-CFA 50 € /enfant	200	17
SEGPA Saint-Aignan	50	17
LEAP Boissay 50 €/enfant	200	Cf. délib
CFA – MFEO Sorigny 50 €/enfant	50	17
Valentin Hauy	60	17
JALMAV 41 (accompagnement fin de vie)	60	17
Aides humanitaires	500	17
École de musique Selles-sur-Cher 10 €/enfant	20	17
Châtillon aéromodélisme	160	17
Foyer Laïque Saint-Aignan	150	17
Subventions diverses	1 000	17
Comité des fêtes (orchestre repas 14 juillet)	500	17
Prévention routière	50	17
CAM	70	14 pour 2 abstentions
AFSEP	60	17
Gym Tonic des Pins	150	17
Ligue cancer comité Loir-et-Cher	60	17
	6 490	

**PARTICIPATION FINANCIÈRE
SÉJOUR LINGUISTIQUE (Portugal)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame la Principale du collège «Les Pressigny» de Selles-Sur-Cher en date du 25 janvier 2016 sollicitant une participation financière pour des élèves domiciliés à Châtillon-sur-Cher inscrits à un séjour linguistique au Portugal du 08 au 13 mai 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Madame Ana LATREILLE n'ayant pas participé au vote,
- décide de verser, directement aux familles concernées, une participation de 40 euros par élève.

- nombre de participants : 8 (MathéoCHANTELOUP - Alexandre COELHO - Victoria DE CASTRO - Mélanie FLOUREZ - Maxime LATREILLE - Evan ROUSSEL - Lucas SARAIVA - Amélie TEXIER)

- décide de verser, **en cas de départ des participants inscrits en liste d'attente**, directement aux familles concernées, une participation de 40 euros par élève.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE
SÉJOUR LINGUISTIQUE (Allemagne)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame la Principale du collège «Les Pressigny» de Selles-Sur-Cher en date du 25 janvier 2016 sollicitant une participation financière pour des élèves domiciliés à Châtillon-sur-Cher inscrits à un séjour linguistique en Allemagne du 05 au 09 décembre 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide de verser, directement aux familles concernées, une participation de 40 euros par élève

- nombre de participants : 7 (Aurélien FOY - Noémie MORNAY - Pierre PETRACCA - Julie MIFLEUR - Lucie CRESSON - Colin KERCKHOVE - Evan POUPARD)

- décide de verser, **en cas de départ des participants inscrits en liste d'attente**, directement aux familles concernées, une participation de 40 euros par élève.

PARTICIPATION FINANCIÈRE
SÉJOUR LINGUISTIQUE (Espagne)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du lycée Val de Cher de Saint-Aignan sollicitant une participation financière pour l'élève Manon BOUTET domiciliée à Châtillon sur Cher inscrite à un séjour linguistique en Espagne du 28 mars au 03 avril 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide de verser, directement à la famille concernée, une participation de 40 euros.

SUBVENTIONS CFA LOIR-ET-CHER - CFA MFEO

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des courriers de :

- Monsieur le Directeur du CFA de Loir-et-Cher en date du 08 janvier 2016
- Monsieur le Directeur du CFA MFEO de Sorigny en date du 23 octobre 2015
concernant des demandes de participations financières pour les enfants domiciliés à Châtillon-sur-Cher et scolarisés dans lesdits établissements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide de verser une participation de 50 € par enfant
- nombre d'élèves concernés :

* **CFA LOIR-ET-CHER** : 04 élèves (Mathieu DARDEAU – Charlène LAMONNIER – Charles LEBARBIER – Margaux SEMANAZ)

* **CFA MFEO Sorigny** : 01 élève (Timy JOURDAIN)

Le montant de la dépense sera inscrit au budget – année 2016 et versé aux établissements.

SUBVENTION COLLÈGE DE SAINT AIGNAN

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Principal du collège Joseph PAUL-BONCOUR de Saint-Aignan en date du 13 janvier 2016 concernant des demandes de participations financières pour les enfants domiciliés à Châtillon-sur-Cher et scolarisés dans l'établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide de verser une participation de 50 € pour l'élève Amélie DANTAN scolarisée en SEGPA.
- refuse la participation pour trois élèves non scolarisés en SEGPA (Eileen DA COSTA - Ilona DA COSTA - Alexis LEMARIÉ).

Le montant de la dépense sera inscrit au budget – année 2016 et versé au collège.

SUBVENTION LEAP BOISSAY

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame la responsable du site du L.E.A.P. Boissay en date du 1^{er} décembre 2015 concernant une demande de participation financière pour les enfants domiciliés à Châtillon-sur-Cher et scolarisés dans l'établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Madame Sandrine CRIBELIER n'ayant pas participé au vote,

- décide de verser une participation de 50 € par enfant
- nombre d'élèves concernés : 04 élèves (Emeline CRIBELIER - Julien DELCOURT - Florent DUCHATELET - Inès VRILLON)

Le montant de la dépense sera inscrit au budget – année 2016 et versé à l'établissement.

PERSONNEL COMMUNAL

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer, pour la collectivité, sous réserve de l'avis du comité technique, les ratios d'avancement de grade énoncés ci-dessous

Catégorie : C		
Filières	Grades d'avancement	Ratios
Technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %
Administrative	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100 %

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Comité consultatif

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de Communes Val-de-Cher Controis en date du 30 novembre 2015 décidant de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire

Vu l'article L2143-2 du code général des collectivités territoriales prévoyant, pour faciliter la participation des habitants à la vie locale, la possibilité de créer des comités consultatifs qui peuvent être chargés de l'examen de tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune

Considérant la nécessité de mettre en place un groupe de travail communal PLUi complété par un comité consultatif

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide la création d'un comité consultatif communal
- désigne comme suit les membres pour faire partie du comité consultatif :

Agriculture	JOURDAIN Richard 48 rue de La Gaudrie 41130 Châtillon-sur-Cher	RIBAULT Gilles 5 Impasse des Sables de Fourchaud 41130 Châtillon-sur-Cher
Milieu naturel	HARDY Jean-Claude 9 route de Meusnes 41130 Châtillon-sur-Cher	BRIANDET Ludovic 26 rue de La Haie Jallet 41130 Châtillon-sur-Cher
Milieu associatif	BOUQUET José 6 rue du Pont de Sauldre 41130 Châtillon-sur-Cher	DENIZEAU Jean-Marie 44 rue de La Tunisie 41130 Châtillon-sur-Cher
Représentants jeunes	CADOUX Julie 9 rue des Girardières 41130 Châtillon-sur-Cher	MARTINEAU Ludovic 47 rue de La Jalterie 41130 Châtillon-sur-Cher
Représentants seniors	GIRARD Michel 6 rue du Foyer Rural 41130 Châtillon-sur-Cher	SOMMIER Jean-Loup 9 rue du Vieux Puits 41130 Châtillon-sur-Cher
Entrepreneurs locaux	CHANTELOUP Mickaël 30 rue Aristide Romestant 41130 Châtillon-sur-Cher	
Domaines techniques	ROUSSEAU Jean-Philippe 16 rue du Cher 41130 Châtillon-sur-Cher	
Secteurs habités	LACOUR Dany 221 route des Vins 41130 Châtillon-sur-Cher	GOUMIN Jacky 52 rue du Château d'Eau 41130 Châtillon-sur-Cher

PROGRAMME VOIRIE
Consultation maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le programme d'enfouissement des réseaux rue de La Mairie a été programmé par le SIDELC pour le troisième trimestre 2016. En parallèle, le conseil municipal a décidé d'entreprendre le changement de canalisation d'eau ainsi que la réfection de la chaussée.

Monsieur le Maire précise qu'il serait opportun de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études qualifié et propose de consulter quatre organismes :

- Géoplus	11 rue Edouard Vaillant	37019 TOURS
- ATSEC	111-113 rue du Rempart	37000 TOURS
- DASPET	1 boulevard Paul-Boncour	41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
- SAFEGE TOURS	7-9 rue du Luxembourg BP 37167	37031 TOURS cedex

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,
- émet un avis favorable à la consultation des bureaux d'études énoncés ci-dessus

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1 - local boucherie : signature du bail en instance
- 2 - redevance assainissement de Monsieur Michel GIRARD : exonération accordée
- 3 - cérémonies commémoratives : chaque membre du conseil municipal a reçu un courrier du président de La FNACA
- 4 – SMIEEOM : demande d'installation d'une colonne à vêtements (décision à prendre)
- 5 - **réunions** :
 - commission des finances : lundi 29 février 2016, 09 H 15 en mairie et lundi 07 ou 14 mars 2016
 - conseil municipal : à fixer quand les comptes administratifs seront établis

La séance est levée à 20 H 15